

RETROUVEZ TOUS LES RÉSULTATS
du 1^{er} tour commune par commune **ICI**

2017
ELECTIONS

PORTRAIT

Éric Dupond-Moretti, en liberté inconditionnelle

L'avocat le plus médiatique de France n'est plus inscrit au barreau de Lille. Depuis mercredi, il est Parisien. Et aujourd'hui, il sort un nouveau livre, qui parle de son métier, de la justice telle qu'il la vit. À cinquante-cinq ans, sa liberté de parole n'a qu'une équivalence : celle de sa vie d'homme.

Par Éric Dussart | Publié le 02/02/2017



Quand on lui demande s'il est devenu « people », il répond qu'il travaille toujours autant, à travers toute la France. « Et souvent sans que personne n'en parle. Cette semaine, j'ai plaidé à Carcassonne, c'était à huis clos... »
PHOTO PIB

« Directs du droit » reprend une partie des thèmes de « Bête noire », votre premier livre avec Stéphane Durand-Souffland. Une immense méfiance envers la magistrature, notamment. Vous n'estimez donc pas que les relations entre magistrats et avocats se sont améliorées ?

« Non, je pense même que la situation s'est aggravée. La magistrature est plus que jamais rongée par ses grands travers de notre époque : la moralisation, l'hygiénisme, la transparence. A ce propos, je veux dire que la mort du secret professionnel est acquise, aujourd'hui. Dans l'affaire des écoutes de Nicolas Sarkozy et son avocat Thierry Herzog, la cour de cassation a tout validé, considérant qu'il n'y avait pas là de secret professionnel parce que Nicolas Sarkozy n'était pas mis en examen et pas placé en garde à vue. C'est très grave ! Cela signifie que si vous venez me voir à mon cabinet, pour me saisir d'une affaire vous concernant, et que vous me faites alors quelque confiance intime, j'ai le droit d'appeler la presse à scandale et tout révéler, puisque vous n'êtes ni en examen, ni en garde à vue. Je n'invente rien : ces dernières années, les écoutes et les perquisitions chez les avocats se sont multipliées. »

Vous vivez cela comme un message de défiance ?

« J'affirme qu'il y a là une dérive. Un rapport remis à la chancellerie en juin 2016 sur la protection des magistrats m'a stupéfié. Que les magistrats se plaignent de la menace des voyous, ça oui ! Mais qu'ils se plaignent dans le paragraphe suivant que les avocats ne sont pas dociles, c'est énorme. Nous ne sommes pas là pour être dociles. Je le vois dans les cours d'assises, ils ne veulent plus être bousculés par les méchants avocats. Il y a là une forme d'arrogance judiciaire, qui transparait d'ailleurs dans le discours rentrée solennelle du Premier président de la Cour de cassation, Bertrand Louvel. Ce que je veux dire, c'est que certains magistrats se sont affranchis des règles. Parce qu'ils sont « encastés » à l'Ecole nationale de la magistrature et ne réussissent pas s'auto sanctionner quand il le faudrait, par la suite. On cultive plus que jamais l'entre soi. Il y a aussi l'exemple d'Hubert Delarue, mis en examen par le juge Gentil dans des conditions invraisemblables ! Heureusement, la procédure a été annulée. »

LIRE AUSSI

Éric Dupond-Moretti, premier rôle dans un film de Lelouch bientôt à l'affiche

Personne ne trouve donc grâce à vos yeux ?

« Mais si, bien sûr ! Je l'ai dit et je le répète : il est de très grands magistrats, qui savent, entre autres, que la contestation qu'apporte l'avocat doit être respectée. Je pense par exemple à Renaud Van Ruymbeke, unanimement reconnu pour cela, et qui n'en fournit pas moins un travail brillant. Je pense également au nouveau directeur de l'Ecole nationale de la magistrature, Olivier Leurant, qui vient de prononcer un discours formidable, à ce propos. Et d'autres, aussi, que je cite dans mon livre. Mais ces magistrats-là sont rares. »

Ne craignez-vous pas, par certains comportements, de cristalliser cette méfiance des

